



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Djibouti

Question écrite n° 62726

Texte de la question

M Jacques Godfrain demande à M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, de lui préciser la mission des forces françaises actuellement présentes en République de Djibouti. Il lui demande la position adoptée par le Gouvernement suite aux récentes déclarations du président Assan Gouled demandant le retrait de nos troupes.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis le mois de novembre 1991, la République de Djibouti est confrontée à une rébellion interne, née du mécontentement de la population afar. Le Front pour la restructuration de l'unité et de la démocratie à Djibouti (FRUD) a réussi à prendre le contrôle des trois quarts du territoire. La France mène depuis le début de l'année une action de médiation entre les parties. Elle a obtenu le 28 février 1992 un cessez-le-feu dont le respect et la durée sont garantis par le déploiement des forces françaises stationnées à Djibouti. Les forces accomplissent de plus une mission humanitaire vis-à-vis des populations du Nord. Outre l'assistance médicale qu'elles assurent, les forces françaises distribuent chaque semaine environ quarante tonnes de produits alimentaires. La mission des forces françaises a été fixée en concertation avec les parties djiboutiennes et se poursuit avec leur accord.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62726

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 1992, page 4649